

Putenza*

Dégraissant alimentaire pour plaques chauffantes, planchas

*Puissance

Dégraissant spécifique pour le nettoyage à chaud des plaques chauffantes, notamment les planchas.
Permet le nettoyage sans attendre le refroidissement de la plaque.

Mode d'emploi

Prêt à l'emploi. S'utilise pur.

Éteindre l'équipement.

Éliminer les résidus les plus importants à l'aide d'une spatule.

Sans laisser refroidir, appliquer le produit sur la plaque chaude (+ 150°C) et le répandre rapidement avec la spatule sur la surface à nettoyer.

Attendre 30 secondes, rincer à l'eau et enlever les résidus.

Vérifier avant d'allumer la plaque chauffante qu'il n'y ait plus aucun résidu, sinon rincer à nouveau.

Conditionnements

Carton de 12 flacons de 1L.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide ambré

- pH : > 12,5

- Densité : 1,37 - 1,39

Précautions

Uniquement pour usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme. Ne pas utiliser en association avec des produits acides. Ne pas utiliser sur aluminium et métaux légers.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

13-11-2023 Ind. 3 ■

Hygiène professionnelle
HACCP

CA
Contact
Alimentaire

